



DEPUIS 2012, LES SOCIALISTES ET LA GAUCHE AGISSENT POUR REDRESSER NOTRE PAYS,
RENFORCER LES PROTECTIONS ET OUVRIR DE NOUVEAUX DROITS.
LES RÉFORMES ENGAGÉES PORTENT AUJOURD'HUI LEURS FRUITS.

CONTRE LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS

DROITS DES CONSOMMATEURS

LE DIAGNOSTIC

Pour beaucoup de Français, le démarchage téléphonique est une nuisance au quotidien : ils reçoivent de nombreux appels sur leur téléphone fixe ou portable par des professionnels voulant leur vendre un produit ou un service. Les Français souhaitent pouvoir bénéficier d'un service qui les protège contre ce démarchage abusif.

LE SENS DE NOTRE ACTION

Assurer au quotidien la protection de tous les consommateurs. Bloctel est un service simple, gratuit et efficace pour protéger et assurer la tranquillité des particuliers et des personnes les plus fragiles.

QUI EST CONCERNÉ ?

- **TOUS LES PARTICULIERS** ne souhaitant plus recevoir d'appels commerciaux pourront s'inscrire sur Bloctel :
- **Par internet** : Bloctel.gouv.fr en indiquant jusqu'à 8 numéros de téléphone fixe ou mobile. Ils recevront ensuite un courriel dans les 48 heures pour confirmer leur demande. Ils seront alors protégés contre le démarchage téléphonique dans les 30 jours au plus tard et pour une durée de 3 ans.
 - **Par courrier** : pour les personnes ayant des difficultés avec internet en écrivant à l'adresse : 6 rue Nicolas Siret, 10 000 Troyes.

QUELS OBJECTIFS ?

- **DONNER UN NOUVEAU DROIT AUX CONSOMMATEURS** : pouvoir s'opposer au démarchage téléphonique.
- **PROTÉGER DE MANIÈRE EFFICACE LES CONSOMMATEURS** qui en font la demande.

ÉLÉMENTS CLÉS

- Dès cet été 2016, les consommateurs pourront être protégés contre le démarchage par téléphone.
- **BLOCTEL EST UN SERVICE** :
 - **Simple** : une inscription rapide sur le site internet ou par courrier.
 - **Gratuit** : accessible à tous.
 - **Efficace** : obligatoire pour les professionnels avec des contrôles et des sanctions prévues en cas de non-respect de la loi.

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

1^{er} juin 2016.

NOUVEAUX DROITS
SERVICE PUBLIC
GRATUITÉ
CONSOMMATEURS

DEPUIS ?



LE CONSTAT



POUR BEAUCOUP DE FRANÇAIS
LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE
EST UNE NUISANCE AU QUOTIDIEN

OBJECTIFS



NOUVEAU DROIT AUX CONSOMMATEURS

POUVOIR S'OPPOSER AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

POUR QUI ?



TOUS LES PARTICULIERS NE
SOUHAITANT PLUS RECEVOIR
D'APPELS COMMERCIAUX POURRONT
S'INSCRIRE SUR BLOCTEL



PAR INTERNET
BLOCTEL.GOUV.FR
EN INDIQUANT JUSQU'À
8 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE
FIXE OU MOBILE POUR
UNE DURÉE DE 3 ANS



PAR COURRIER
EN ÉCRIVANT
À L'ADRESSE
6, RUE NICOLAS SIRET
10000 TROYES

COMMENT ?

BLOCTEL EST UN SERVICE

SIMPLE

UNE INSCRIPTION RAPIDE
SUR LE SITE INTERNET
OU PAR COURRIER

EFFICACE

OBLIGATOIRE POUR
LES PROFESSIONNELS
AVEC DES CONTRÔLES ET
DES SANCTIONS PRÉVUES
EN CAS DE NON-RESPECT
DE LA LOI

GRATUIT

ACCESSIBLE
À TOUS